

VILLE DE WASSELONNE
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Moisheim

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de Madame Michèle ESCHLIMANN, Maire.

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 22

Membres présents :

M./Mme ESCHLIMANN Michèle, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, HELLBURG Didier, BENFORD Céline, KRIEGER Marius, SCHORP Eric, COMMENNE Marie-Angèle, GERARD Alain, SOHN Philippe, HOLLIER Sylvie, HEITZ Emmanuelle, FEHRENBACH Laure, HALTER Cédric, WOEHREL Stéphane, MOUTON-DUMONTET Céline, BERTOLOTTI Mérédith, BOCH Barbara, DUSSENNE André, PELISSIER François, FILEZ Jean-Christophe, BLANCHARD Catherine.

Membres absents ayant donné délégation :

M. FENDRICH Serge à M. HARTMANN Jean-Philippe
Mme WALTER Céline à Mme PETER Nathalie
Mme LENTZ Denise à M. PELISSIER François
Mme SCHEFFKNECHT Marie à M. FILEZ Jean-Christophe

Membres excusés :

M. ZUCCALA Dimitri
Mme REINBOLD Audrey
M. ADAM Laurent

**N° 76/2022 AFFAIRES IMMOBILIERES –VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION
59 N° 325**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï le rapport de Mme le Maire et de M. HARTMANN, Adjoint au Maire,

Vu les articles L.3211-14 et L. 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière,

Vu le procès-verbal d'arpentage n° 1298X réalisé par le cabinet de géomètre LAMBERT et Associés de BRUMATH le 22 novembre 2021 et certifié par le Service du Cadastre le 11 février 2022,

Vu l'avis de France Domaine n° 2022-67520-16377 du 9 mars 2022,

Accusé de réception en préfecture 067-216705202-20220912-76-2022-DE Date de télétransmission : 15/09/2022 Date de réception préfecture : 15/09/2022
--

Vu sa délibération n° 58/2022 du 13 juin 2022 portant déclassement de voie publique et vente immobilière,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

CONFIRME ladite délibération en la modifiant uniquement sur l'identité de l'acquéreur de la parcelle cadastrée section 59 n° 325, à savoir la SCI GINKGO, dont le siège social se situe 12 rue Industrielle à WASSELONNE, en lieu et place de la société ORT SP,

PRECISE que le restant des termes de son vote du 13 juin 2022 demeure inchangé,

AUTORISE le Maire à signer l'acte de vente à intervenir aux frais de l'acquéreur.

Le Secrétaire de séance

Céline GASS

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
en vertu de sa transmission au contrôle de
légalité, et de sa publication sur le site Internet
de la commune le ...

15 SEP. 2022

LE MAIRE

Michèle ESCHLIMANN

